REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260128-2026_01_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 28 janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – J.CAPELLE – M.LEFORT –C.ROLLAND – E.BROHAN – P.BONNIN – S.TACHEAU
Convocation : le 21 janvier 2026
Absents excusés : M.PRIME pouvoir donné à S.ROUSSELET – M.PONDARD pouvoir donné à E.GEVA – M.QUATREVAUX pouvoir donné P.GUIBLIN
Absents : -S.POUPET
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-01-06 : INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SOCIÉTÉ A.B TECHNOLOGIES ALIMENTAIRES

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal le dossier présenté au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement par la société A.B Technologies Alimentaires, en vue d'exploiter une installation de fabrication de produits à base de fromage située ZI Bel Air dans la commune de La Vraie-Croix.

Une enquête publique se déroule du 05/01/2026 au 18/02/2026 inclus.

Le conseil municipal peut donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré donne son avis comme suit :

3 abstentions – 10 avis favorables.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du